



Ville de Fabrègues
Hotel de Ville
8, rue Paul-Doumer
B.P.11
34690 Fabrègues

Tél: 04 67 85 11 57
Fax: 04 67 85 19 21

www.fabregues.fr

Dossier suivi par :
Secrétariat du Maire

04 67 85 61 79

contact@fabregues.fr

VILLE
DE
FABRÈGUES

Fabrègues, le 12 juin 2020.

ARTICLE DE PRESSE

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019.

Monsieur le Maire informe les administrés que la Commune de Fabrègues (par arrêté ministériel du 29 avril 2020 paru dans le journal officiel du 12 juin 2020) a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019.

Les personnes ayant subi des dommages liés à ce phénomène météorologique disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de parution au Journal Officiel pour saisir leur compagnie d'assurance de l'état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation instauré par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982.